



Acte de propriété après divorce

Par **tamareva**, le **31/01/2015** à **01:54**

Bonjour,

Je viens de divorcer. Sur l'acte de propriété que j'ai acheté figure le nom de ma femme.

Aujourd'hui ai-je la possibilité de retirer son nom de l'acte de propriété.

Le divorce c'est déroulé à l'amiable, elle me laisse la jouissance du bien (car je l'ai acheté alors qu'elle avait déjà quitté le domicile conjugal pour vivre avec une autre pers. Mais juridiquement ns étions toujours mariés).

Par **domat**, le **31/01/2015** à **10:09**

bjr,

il faut voir un notaire pour faire la mutation immobilière.

vous laisser la jouissance du bien immobilier acheter en commun, ne signifie pas que vous en êtes devenu le seul propriétaire.

cdt